

Que faire en présence d'ours dans les zones habitées?

13 septembre 2016

La sécurité de la population est importante pour le ministère des Richesses naturelles et des Forêts ainsi que les services policiers de l'Ontario. Les ours qui pénètrent dans une zone habitée ne constituent pas toujours un danger pour les humains. Ils posent un danger immédiat s'ils se comportent de manière menaçante ou agressive.

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts tient à remercier les nombreuses personnes qui éliminent déjà ce qui attire les ours. Il suffit d'une propriété où les attractions pour les ours ne sont pas gérées avec précaution pour les attirer en zone habitée. Tout le monde doit collaborer pour faire en sorte que les ours restent dans la nature, là où ils doivent être.

Cette feuille de renseignements indique comment réduire les risques d'attirer les ours et ce qu'il faut faire en cas de rencontre avec un ours.

Pour réduire les risques d'attirer les ours, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts recommande ce qui suit :

- rangez les déchets dans des contenants étanches, dans une aire d'entreposage hors de portée des ours;
- lavez souvent les contenants à déchets et utilisez du désinfectant fort pour réduire les odeurs;
- sortez les déchets le matin de la collecte, pas la veille au soir;
- ne laissez pas de nourriture pour animaux familiers à l'extérieur;
- enlevez les résidus des grilles du barbecue, y compris le bac de graisse, après chaque utilisation;
- remplissez les mangeoires pour oiseaux seulement en hiver;
- ne mettez pas de viande, de poisson ou d'aliment sucré (y compris les fruits) dans le composteur et retournez le compost régulièrement;
- gardez les déchets de viande et de poisson dans le congélateur jusqu'au jour de collecte des déchets;
- enlevez les fruits et baies des arbres alors qu'ils mûrissent et ne les laissez pas pourrir sur le sol ou sur pied.

Si vous rencontrez un ours :

- **Restez calme.** Souvent, l'ours ne fait que passer et il s'en ira s'il ne trouve aucune source de nourriture. Il se peut que les résidences se trouvent dans un habitat naturel des ours ou près de celui-ci.
- **Si l'ours est dans un arbre, laissez-le tranquille.** Éloignez les personnes et les chiens. L'ours descendra de l'arbre et s'en ira quand il sentira qu'il n'y a plus de risque, généralement à la nuit tombée.
- Ne vous approchez pas de l'ours, ne lui barrez pas le chemin et avertissez les autres personnes de ne pas s'en approcher. Faites rentrer les enfants et les animaux familiers dans la maison.

- Si vous êtes près d'un bâtiment ou d'un véhicule, entrez-y par mesure de précaution. Si l'ours était attiré par des déchets ou de la nourriture, débarrassez-vous-en quand l'ours est parti pour le dissuader de revenir.
- Empêchez les chiens de s'approcher des ours. Un chien non contrôlé pourrait attirer un ours vers les humains.
- Si vous avez un problème avec un ours, téléphonez sans frais à la ligne Attention : ours, au 1 866 514-2327. Vous pourrez parler à une personne de vive voix durant la saison des ours (1^{er} avril au 30 novembre).
- **Si la vie d'une personne est en danger, faites le 911 ou téléphonez aux services de police.**

Si un ours s'approche de vous :

- **Reculer lentement en regardant l'ours.**
- Si l'ours persiste à s'approcher, arrêtez-vous. Soyez agressif et faites-vous aussi grand que possible. Criez et jetez des pierres ou des bâtons. ***Ne lui tournez jamais le dos et ne vous mettez pas à courir!***
- Portez sur vous un sifflet ou un avertisseur sonore à air comprimé et utilisez-le si c'est nécessaire!
- Si l'ours continue de s'approcher de vous, reculez lentement en paraissant agressif envers lui.
- Si vous avez un produit répulsif, utilisez-le seulement si l'ours vous attaque ou est très proche (apprenez auparavant à vous en servir).
- Les ours attaquent rarement, mais si l'ours vous attaque, ne faites pas le mort excepté dans le cas très rare où vous avez la certitude qu'il s'agit d'une mère qui vous attaque pour défendre ses petits. La meilleure façon de convaincre un ours de cesser son attaque est de contre-attaquer. Utilisez des objets, comme un gros bâton ou une pierre ou tout ce qui pourrait faire reculer l'ours.

DES FAITS EN BREF

- Si un ours pose un danger immédiat en se comportant de manière menaçante ou agressive, composez le 911 ou téléphonez aux services de police.
- Pour obtenir des conseils sur les moyens de réduire les attraits pour les ours, téléphonez à la ligne Attention : ours du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, au 1 866 514-2327 (sans frais), ou au 1 705 945-7641 (ATS). Vous pourrez parler à une personne de vive voix durant la saison des ours (1^{er} avril au 30 novembre).
- Pour en apprendre davantage sur [ce qu'il faut faire en situation urgente et en situation non urgente](#).
- Consultez le site ontario.ca/attentionours pour en savoir plus sur les ours.